

ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 29 septembre 2008 et 1^{er} octobre 2008

COMPTE RENDU

A l'initiative de Bernard Santerre, Président du Syndicat des Sophrologues Professionnels, trois structures se sont concertées et réunies pour organiser les premiers **Etats Généraux de la Formation en Sophrologie** :

- **SSP : Syndicat des Sophrologues Professionnels** : 1 allée de la Sablière – 44170 NOZAY
- **SFS : Société Française de Sophrologie** : 24 quai de la Loire – 75019 PARIS
- **CEPS : Coordination des Ecoles Professionnelles en Sophrologie** : 13 avenue des Frères Lumière – 69008 LYON

Cette rencontre s'est déroulée le **mardi 29 septembre 2008 et le mercredi 1^{er} octobre 2008** à L'Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs à **Paris**.

Sur l'ensemble des écoles de formation en Sophrologie du territoire français, 64 ont été répertoriées et invitées. Trente deux représentant les différents courants de la Sophrologie ont répondu positivement et sont venues assister à ces premiers EGF. La plupart des écoles étaient représentées par leur directeur, accompagné d'un collaborateur.

En ouverture de la première journée de travail a eu lieu une allocution de M. Thierry PEAN, chargé du développement des Professions Libérales au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Son intervention a porté sur les professions libérales réglementées et non réglementées. Il a précisé les objectifs du Ministère, à savoir :

- que les petites entreprises puissent évoluer dans un environnement juridique adapté à leur activité
- faciliter la création d'entreprises

Il a rappelé que le Ministère est peu désireux de poser des réglementations trop strictes mais encourage les professions libérales à renforcer leurs structures professionnelles (syndicats et/ou groupements professionnels), à se définir, à mettre en œuvre ou en place des démarches qualité, des référentiels, de normes de labellisation.

Les directeurs d'école et leurs collaborateurs ont exprimé leurs attentes et se sont réjouis de ces Etats Généraux de la Formation offrant l'opportunité de se rencontrer, de partager des expériences et d'envisager la construction d'un tronc commun (cycle de base), garant du sérieux, de la crédibilité et de la reconnaissance de la profession.

Durant l'après-midi de mardi ainsi que le mercredi, cinq groupes de travail ont été constitués, animés chacun par un régulateur (Daniel Boisseleau, Bernard Santerre, Christine Eglème, Benoît Fouché et Christian Lauer).

Ces groupes ont travaillé en trois temps :

- 1- Etat des lieux des différentes écoles (structure) et de ce qui s'y pratique actuellement (formation, formateurs, stagiaires)
- 2- Un éventuel tronc commun (cycle de base) de formation
- 3- Les différentes approches de la Sophrologie

Une synthèse a été présentée "en direct" à l'ensemble des participants à la fin de chaque temps de travail de ces groupes.

A la fin de la première journée, a eu lieu un exposé de M. Bernard DREANO, Chef de mission à la DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et en charge de la formation continue.

Il a précisé la nécessité de l'adéquation des fins aux moyens, d'un programme d'action de formation défini très clairement et de la cohérence entre les objectifs énoncés et les publics concernés.

Ce qui se dégage de ces journées :

- ***Un accord du groupe pour la mise en place d'un tronc commun (cycle de base) de formation, chaque école gardant ses spécificités***
- ***L'organisation de nouveaux EGF, dans un an maximum pour continuer et affiner le travail amorcé.***

En conclusion :

Ces deux journées de travail se sont déroulées dans une ambiance productive, efficace et conviviale, dans le respect des différences et des particularités.

Les participants ont exprimé leur contentement d'avoir pu aboutir à un accord concret et à sa mise en place prochaine, confirmant ainsi largement l'objectif initial de ces Etats Généraux qui était une harmonisation des formations permettant à notre profession de se structurer et de monter en qualité.

Ces premiers Etats Généraux de la Formation ont été un "moment historique" avec la rencontre des écoles de Sophrologie issues de tous les courants. C'est une "ère nouvelle" qui débute pour notre profession.

Merci à tous ceux qui s'y sont investis.

SYNTHESE GLOBALE des 5 groupes de travail
Résultats des 32 écoles présentes

ETAPE 1 : Le fonctionnement actuel des écoles

Les structures des écoles

1. Statut juridique :

- en nom propre = 11
- association loi 1901 = 10
- association fiscalisable = 0
- SARL = 10
- EURL = 1
- portage salarial = 0
- autre = 0

2. Numéro de déclaration préfectorale :

- oui = 26
- non = 1
- sans réponse = 5

3. Date de création : de 1974 à 2008

4. Appartenance à un "courant" ou groupement : oui = 26 non = 6

5. Certification :

- oui = 3
- en cours = 1
- non = 28

La formation

6. Nombre de formation (promotion) par an = 1 à 6

7. Nombre d'heures de formation de chaque promotion :

- Total = 200 à 600 h
- Répartition théorique / pratique = environ 60 % / 40 %

8. Nombre d'heures "présentielles" = 180 à 1520 h à distance = 0

9. Durée de la formation : 6 à 48 mois En moyenne = 24 mois

10. Nombre de regroupements (stages) par promotion = 6 à 40

11. Durée de chaque regroupement = 1 à 5 jours

12. Nombre d'heures de travail personnel du stagiaire (théorie + pratique) :

Comprenant entraînement personnel, lecture, travail personnel

- 150 h à 1000 h préconisé
- Autres écoles = pas de préconisation

13. Entraînement pratique dirigé entre les regroupements : oui = 17 non = 9

14. Si oui, au centre : 23 à 480 heures à l'extérieur = 30 à 108 heures ou libre

15. Type d'évaluation :

Les plus cités :

- évaluation pratique = oui
- mémoire = oui

Les autres :

- contrôle continu = oui
- évaluation théorique = oui
- stage d'application = oui
- rapport de stage = oui
- examen fiches de travail = oui
- autres = animation groupes intra – écoles / phénodescription / dossier

d'application professionnelle

15 bis : Les évaluateurs :

- internes à l'école = oui
 - Un seul évaluateur = 50 % des écoles
 - Deux évaluateurs ou plus = 30 % des écoles
- extérieurs à l'école = non
- en cas de mémoire, est-il lu par plusieurs personnes : 1 à 2 personnes

16. Les outils pédagogiques (par ordre décroissant) :

Langage direct – paper board - copies – bibliographie – bibliothèque - rétro-projecteur
- CD - vidéo – enregistrement vidéo – site internet et forum - skype

17. Tarif horaire : de 7,5 € à 19 €

18. Aide à l'installation et suivi du jeune professionnel :

Oui = 17 Non = 5 A la demande = autres

19. Autres disciplines que la sophrologie enseignées durant le cursus :

Uniquement Sophrologie = 9 écoles

Les formateurs et les stagiaires

20. Nombre de formateurs = 1 à 17 dont : réguliers = 1 à 15 occasionnels = 1 à 9

21. Leur statut : salarié = oui libéral = oui bénévole = oui

Majoritaire = libéral

22. La formation ou profession de base des stagiaires :

Corps médical / enseignants / entreprises (cadres, commerciaux) / sportifs / social /
jeunes / reconversion professionnelle et bilan de compétences / psychologues /
informatique / artistes / divers...

23. Les pré-requis pour suivre la formation :

Par ordre décroissant :

Entretien / sur dossier / Bac ou niveau Bac / avoir suivi des séances de sophrologie
auparavant / Bac +3 / psychothérapie

24. Nombre de stagiaires par promotion = 5 à 35

Nombre d'heures/stagiaires par an = 4000 à 28000 h

25. Leur origine professionnelle : voir question 22

26. **Pourcentage de stagiaires de la formation continue** = 6 % à 90 %

En moyenne = 30 %

27. **Combien obtiennent leur validation chaque année** = fluctuant

27 bis : **répartition Hommes / Femmes chez les participants** :

Hommes = 15 à 20 %

Femmes = 85 à 90 %

Et après

28. **Combien utilisent la sophrologie dans leur pratique professionnelle**

= environ 80 %

29. **Combien s'installent** = environ 1/3

30. **Combien abandonnent** = si pas de suivi = 50 % si suivi = non

au bout de combien de temps = avant 18 mois

ETAPE 2 : Est-il possible d'envisager un tronc commun (cycle de base) de formation ?

Dans le cas d'un tronc commun de formation :

1. **Les pré-requis pour suivre une formation =**

- Niveau Bac
- Entretien préalable
- Expérience en sophrologie

2. **Le nombre total d'heures (présentielles) =**

- A la base : **250 heures minimum** sur une durée de **18 mois** (mise à niveau avec la moyenne des écoles)
- Afin de pouvoir passer rapidement à : **300 heures minimum** sur une durée de **24 mois**

Théorie = 50 % : pratique = 50 %

3. **Les méthodes et les outils pédagogiques :**

Généralités de la Sophrologie
Théorie
Principes fondamentaux
Bases de la phénoménologie

Sophronisations
RD 1 2 3 4
Techniques spécifiques
Gestion des dialogues pré et post
sophronique (écoute)

4. L'évaluation :

- **En cours de formation** (direction de groupes, fiches de travail, lectures, etc.)
= Sous forme d'évaluation continue : Evaluation pratique (animation) +
Evaluation écrite
- **En fin de formation :**
- stage d'application / projet sophrologique / phénodescription

5. La validation = Sous forme de "certificat"

6. Le nombre de formateurs par école : 2 minimum

7. Le nombre de stagiaires : pas de minimum / 15 à 20 maxi pour les pratiques

8. Calendrier de mise en place du tronc commun (cycle de base) = le plus rapidement possible

Avec un délai d'application de maximum 3 ans

9. Souhait de rencontres ultérieures sous forme d'Etats Généraux de la formation : oui

ETAPE 3 : Les différents approches de la Sophrologie

1 - Echanges et discussions autour des thèmes suivants :

Les grands champs d'application de la sophrologie :

- La sophrologie médicale : pratiquée par les professionnels de la santé
- La sophrologie sociale : pour développer le mieux-être social (insertion, etc.)
- La sophrologie pédagogique : pour améliorer les performances
- La sophrothérapie : comme branche de la psychothérapie

2 - Autres sujets abordés :

- Que pensez-vous des spécificités de la sophrologie ?
- Quelles sont les écoles qui possèdent une spécificité ?
- Quelles sont celles qui souhaitent en développer une ?
- Est-il envisageable d' « échanger » des stagiaires ?
- Sur quels critères de formation de base ?

A NOTER :

1. Les questions "BIS" ont été rajoutées dans un des 5 groupes

2. Une grille statistique sur l'origine des stagiaires serait intéressante à mettre en place, permettant d'affiner les chiffres pour pouvoir les présenter aux Pouvoirs Publics ou organismes décisionnaires ou référents :

- niveau scolaire ou diplômes de l'enseignement général
- la profession de base
- la dernière profession exercée ou celle exercée au moment de l'inscription

3. Suggestions d'ordre du jour pour les prochains Etats Généraux Formation :

- établir un listing de tous les modules de formation proposés dans les écoles
- faut-il mettre en place une structure représentative ?
- bases du code de déontologie

2^{èmes} ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 7 janvier 2010

COMPTES-RENDUS des COMMISSIONS

CONCLUSIONS

Organisation :

SOCIETE FRANCAISE DE SOPHROLOGIE

SYNDICAT DES SOPHROLOGUES PROFESSIONNELS

COORDINATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES EN
SOPHROLOGIE

Une profession s'harmonise !

Les « Etats Généraux de la formation » ont rassemblé, le 7 janvier 2010 à Paris et ce, pour la deuxième fois depuis fin 2008, 36 écoles de « Sophrologie » venues des quatre coins de France et de Navarre. Organisé par la Société Française de Sophrologie (SFS), la Coordination des Ecoles Professionnelles en Sophrologie (CEPS) et le Syndicat des Sophrologues Professionnels (SSP), ce deuxième séminaire a permis non seulement de faire le point sur les retombées des précédents Etats Généraux mais surtout de continuer à définir un « tronc commun » de formation en Sophrologie acceptable par toutes les écoles. Il n'était pas question, pour les organisateurs de porter atteinte à la spécificité de chaque école mais bien de parvenir à un accord de groupe pour la mise en place d'un axe commun de formation en sophrologie. Les différents courants étant représentés, les écoles se sont mises autour de la table de négociation avec cette volonté d'aboutir. Le syndicat avait minutieusement organisé la démarche en mettant en place cinq groupes de travail (sophrologie médicale, pédagogique, sociale, sophrothérapie et le sophrologue de base) animés chacun, par un « régulateur » avec comme consigne : recentrer en permanence et synthétiser les débats sur l'objectif à atteindre. On notera que la convivialité, le plaisir des rencontres, la richesse des échanges étaient au rendez-vous, sans oublier le dynamisme qui a permis d'avancer sur chaque thème tout en débattant des spécificités et spécialisations de la sophrologie...

« Si nous voulons faire avancer la reconnaissance de notre profession, nous confie Bernard Santerre, Président du syndicat des Sophrologues, il est indispensable d'améliorer les formations en sophrologie. C'est là un des objectifs des Etats Généraux. Toutes les écoles présentes ont souhaité se retrouver dans quelques mois pour poursuivre le travail entamé. »



Alain Giraud

2^{èmes} ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE Paris – 7 janvier 2010

Chaque commission a rédigé un compte-rendu. Les comptes-rendus présentés ci-dessous n'engagent que leur rédacteur.

Les commissions de la matinée :

Commission 1

Compte rendu rédigé par : Christine EGLEME

Le groupe se place dans l'optique de mise en place de dispositifs communs à toutes les écoles, plutôt que de recenser ce qui se fait actuellement dans les différentes écoles représentées ici.

Préciser l'évaluation du 1^{er} cycle (tronc commun – cycle de base – cycle fondamental) :

Chaque étape des évaluations (1 et 2) se fait sur deux plans : contrôle continu et contrôle final

- 1- **Evaluation pratique** = animation d'une pratique devant le groupe avec fiche d'évaluation
- 2- **Evaluation théorique par écrit**
- 3- **Stage d'application** dans une structure (12 heures minimum) et rapport de stage
- 4- Participation régulière à un **groupe d'entraînement**

Quel qualificatif pour la fin du 1^{er} cycle :

Le qualificatif retenu est "diplôme", suivi du niveau ou degré.

Ex : diplôme de sophrologue – cycle fondamental

Quelle est la durée d'une formation complète :

300 heures minimum pour le cycle de base

150 heures minimum pour le cycle supérieur (à préciser)

Soit environ 450 heures minimum totales à ce jour.

Quel titre à l'issue de la formation complète :

Diplôme de Sophrologue – cycle complet

Les spécificités et spécialisation des écoles représentées dans la commission :

Toutes les écoles de cette commission sont "généralistes" dans leur enseignement de la Sophrologie, à savoir les fondamentaux des techniques en Sophrologie.

Certaines écoles ajoutent un apport "énergétique", "relation, communication", "coaching" ou des thèmes spécifiques.

Commission 2

Compte rendu rédigé par : Floriane BERTUCAT

Plusieurs écoles signalent que les premiers EG ont eu un impact positif sur leur communication extérieure et leur ont permis de se sentir plus assurées. Certaines d'entre elles ont également modifié quelques éléments de leur formation ou de leurs évaluations.

La majorité des écoles présentes font des **évaluations orales** sous forme de séances animées par les stagiaires ou de supervision de pratiques professionnelles.

Sur le plan de **l'écrit**, certaines demandent un travail personnel au stagiaire sur son vécu en formation, d'autres instituent un **examen de fin de cycle et la soutenance d'un mémoire**.

Si le stagiaire a validé ces étapes il reçoit pour la plupart un **certificat** l'autorisant à débiter son activité professionnelle (parfois avec des conditions restrictives si le cycle complet de formation n'a pas été mené à son terme).

Si le stagiaire n'a pas validé ces étapes d'évaluation il reçoit une **attestation de formation** au 1^{er} cycle (appelé fondamental, ou cycle de base, ou tronc commun).

Ce « tronc commun » est, pour la plupart, une 1^{ère} étape de formation, qui doit être complétée par un 2^{ème}, voire 3^{ème} cycle visant à donner aux stagiaires une réelle compétence de sophrologue en fonction des critères exigés par son école.

Le diplôme de l'école n'est décerné qu'aux élèves ayant validé toutes les étapes du cycle de formation complet exigé par elle.

La majorité des écoles présentes estiment qu'un minimum de **400 heures** est nécessaire pour valider une formation sérieuse de Sophrologue Praticien.

Commission 3

Compte rendu rédigé par : Daniel BOISSELEAU

- Toutes les écoles présentes ont mis ou sont en train de mettre en place une formation d'au moins 250 heures.
- **Les évaluations** portent sur la théorie, le travail personnel des stagiaires et l'animation de séance.
L'important semble pour tous de valider les acquis en matière de savoir-être et savoir-faire, ainsi que le travail personnel demandé.

Des épreuves finales coexistent avec un contrôle continu des connaissances tant sur le plan théorique (exemple : QCM en fin de session présentés et corrigés au regroupement suivant) que pratique (animation de séances).

Certaines écoles travaillent sur des indicateurs cohérents pour mettre en place des grilles d'évaluation visant à objectiver et harmoniser l'avis des formateurs ou des jurys d'examen.

Des entraînements personnels sont soit imposés, soit conseillés tant en interne au centre de formation ou à l'extérieur auprès de sophrologues libéraux.

- **Le nom donné à l'attestation de fin de cycle** fondamental est jugé important, il relève de la légalité, par exemple le mot diplôme seul est soumis à une réglementation stricte.

Les appellations suivantes existent : diplôme privé, certificat, attestation de fin de cycle...

Des demandes ou propositions émanent de la commission :

- Au sein des EGF, dégager deux commissions :
Une qui travaille sur les aspects légaux et les obligations inhérentes aux droits et devoirs des écoles de formation professionnelle (aspects légaux).
Une qui travaille sur les contenus de la formation et les aspects pédagogiques.
- Il se dégage des travaux un besoin manifeste de définir les compétences clé nécessaires à l'exercice du métier sophrologue pour mettre en place des outils d'évaluation cohérents.
- Une personne propose la création d'une fédération des écoles pour prolonger et concrétiser les travaux des états généraux de la formation.

Commission 4

Compte rendu rédigé par : Benoît FOUCHE

Commission du matin sur le 1^{er} cycle et le 2^{ème} cycle.

Sont présentes 8 écoles et une école en formation :

1 / Diplôme universitaire de la Faculté de Lille. Coordinateur : Christian Decottignies.

2 / Ecole Alsacienne de Sophrologie (Strasbourg). Directeur : J.F. Fortuna.

3 / Pôle Sophro (Paris). Directeur : Luc Marcelot.

4 / CEAS (Paris). Directeur : Luc Audouin.

5 / Ecole de sophrologie de Thierry Loussouarn (Provence), représentée par Dominique Marie Périnet.

6 / Ecole de Michèle Freud (Saint Raphaël), représentée par Geneviève Vermeil.

7 / Faculté de Sophrologie de Nouméa créée par Ghislaine Manet, représentée par Sandrine Saraillé.

8 / Ecole de Sophrologie Existentielle de Bordeaux représentée par Grégory Lafage.

9 / Katherina Lipoff nous dit que son école est en projet sur le développement personnel à l'aide de techniques variés : bouddhisme, PNL, morphopsychologie...

Pour le 1^{er} cycle, les écoles proposent :

- un 1^{er} cycle (tronc commun) de 2 ans : c'est le cas des écoles (1), (2) et (6).
- un cycle d'un an à Pôle Sophro, à la Fac de Nouméa et de 14 mois au CEAS.

- L'école de Provence de Th. L. propose 6 fois 4 jours pour le 1^{er} cycle (Sophrologie Racine).
- L'école de Sophro Existentielle se fait en 6 ans avec 1^{er} cycle de 400 h, 2^{ème} cycle de 400 h et 3^{ème} cycle de 200 H.

Chaque école organise un entraînement en groupe. Certaines écoles demandent que chaque étudiant(e) ait un Sophrologue référent.

Les écoles organisent un 2^{ème} cycle qui est fait d'options ou de spécialisations.

- C'est le cas du DU de Lille.
- L'école alsacienne propose des options : développement de l'enfant, victimologie sexuelle, psychopathologie.
- Pôle Sophro organise, en 2^{ème} année (2^{ème} cycle), 40 h de psychopathologie et une approche rogérienne avec des jeux de rôle.
- Le CEAS a des unités de valeur par stages de 12 jours.
- L'école de Provence Th. L. organise un 2^{ème} cycle de stage complémentaire pour être Sophroanalyste.
- L'école M. Freud organise à partir de la 2^{ème} année des séminaires spécifiques : les adolescents, la sophroanalyse, mincir...
- La Faculté de Nouméa propose deux options : la branche relationnelle et la branche médicale et une spécificité sophroanalyste pour certains.
- L'école existentielle a un 3^{ème} cycle de 200 h consacré à la psychopathologie pour former des sophrothérapeutes.

Les écoles décernent attestations, certificats et diplômes.

- Le DU de Lille est un diplôme universitaire (distinct d'un diplôme d'état) de sophrologie après un mémoire.
- L'école alsacienne décerne une Attestation en Sophrologie après un mémoire sur une expérience professionnelle.
- Pôle Sophro donne un certificat de praticien après la 1^{ère} année et après la 2^{ème} année sanctionnée par un mémoire un Master en Sophrologie.
- Le CEAS distingue un titre de Praticien certifiée en Sophrologie après les 14 mois de 1^{er} cycle et un titre de Praticien diplômé en Sophrologie après les unités de valeur.
- L'école de Th. L. se termine après un mémoire vivantiel par un Diplôme en Sophrologie.
- L'école M. Freud demande un mémoire de cas cliniques pour un Diplôme de Sophrologie.
- La Fac de Nouméa donne un Diplôme d'études supérieures de Sophrologie branche relationnelle ou branche médicale.
- L'école de Bordeaux donne après le 1^{er} cycle le titre d'Animateur en Sophrologie, après le 2^{ème} cycle le titre de Praticien en Sophrologie et, après le 3^{ème} cycle, l'école fait appel à un jury extérieur : c'est la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse qui décerne le Certificat Européen de Psychothérapie.

Commission 5

Compte rendu rédigé par :

Compte rendu non transmis.

Les commissions de l'après-midi :

1 - Commission "Sophrologie Sociale"

Compte rendu rédigé par : Christine EGLEME

Il s'agit de Sophrologie sociale et non de "sophrologue social".

La sophrologie ne se définit pas de façon si tranchée, notion de transversalité.

Le groupe distingue deux branches :

- la Sophrologie dans le monde du travail et de l'entreprise
- la Sophrologie du bien-être et de la prévention

La formation à cette spécificité pourrait être d'une durée de 9 à 18 jours, sous forme de "spécialisation" monde du travail ou bien-être et prévention.

Ces spécialisations pourraient se faire sous l'égide d'une instance particulière ou structure ou fédération qui permettrait la mutualisation des formations.

2 - Commission "Sophrothérapie"

Compte rendu rédigé par : Michèle DECLERCK

Nous étions peu nombreux dans cette commission : 6 participants, mais le débat fut relativement houleux, peut-être plus du fait du choc des egos que de divergences sur le fond.

Nous sommes pour autant parvenus, grâce aux qualités de négociateur du modérateur, à un certain consensus :

1° La spécificité de la Sophrothérapie n'est pas remise en cause, ni la distinction entre tronc commun et spécialisation, même si dans l'une des écoles concernées, on semble englober celle-ci dans une approche globale.

2° Les conditions d'accès donnent lieu à discussion, la majorité se prononçant sur la nécessité d'une formation initiale, voire d'un métier de base : médecin, psychologue, psychothérapeute, psychanalyste qui garantisse un certain savoir thérapeutique.

Seule une voix se présente pour défendre le point de vue qu'une implication personnelle puisse dans certains cas se substituer à cette « garantie ».

3° Le principe étant finalement adopté d'une spécification, on se montre assez exigeant quant à la durée de cette spécialisation : accord sur 150 heures minimum sur un an + le temps nécessaire à la rédaction du mémoire et à la supervision.

4° Quant au contenu pédagogique, il est axé sur 3 pôles :

- la psychopathologie qui inclut la connaissance des différentes approches théoriques : psychanalyse versus DSM 4 et la diversité des approches thérapeutiques : psychothérapie d'inspiration analytique cognitivo-comportementalisme ...

- les applications de la sophrologie croisées avec les pratiques spécifiques : ainsi des phobies avec la sophro-correction sérielle, des troubles du comportement alimentaire avec le travail sur le schéma corporel, des suites de traumatisme avec la sophromnésie...

- le cadre thérapeutique : l'insistance étant mise sur les techniques d'entretien et surtout sur l'anamnèse, trop souvent confondue avec un « interrogatoire », également sur la nécessité d'un accueil global de la personne, quelle que soit sa demande exprimée - celle-ci étant d'ailleurs destinée à évoluer avec le temps.

5° La validation : Elle doit faire l'objet d'études de cas avec présentation orale devant un jury composé d'intervenants de l'école, mais auxquels il paraît important d'adjoindre des personnalités extérieures - et d'un mémoire écrit suivi d'une soutenance orale, celui-ci pouvant porter sur des sujets cliniques ou des réflexions plus théoriques, l'essentiel étant qu'il se rapporte à du vécu, mais qu'il représente une élaboration par rapport à ce vécu .

Il serait intéressant de s'orienter, quand le sujet s'y prête, et notamment en institution, vers une évaluation quantitative de la sophrologie, même si nous sommes tous conscients de la difficulté de cette quantification.

Il reste que cette validation ne dispense pas d'une confirmation en termes de supervision.

6° La dénomination du diplôme ne semble pas poser problème :

On propose indifféremment : sophrothérapeute ou sophrologue avec spécialité sophrothérapie.

Pour terminer, une suggestion du groupe :

Il serait intéressant que les travaux des Etats Généraux soient concrétisés par **un label** décerné aux écoles satisfaisant aux critères sur lesquels nous nous serions entendus.

Exemple : « *Ecole agréée par la Coordination des Ecoles Professionnelles en Sophrologie* » (à améliorer dans la formulation)

3 - Commission "Sophrologie pédagogique"

Compte rendu rédigé par : Daniel BOISSELEAU

1. Les champs d'application :

La pédagogie c'est le développement des capacités d'apprentissage.

Beaucoup de liens existent avec la Sophrologie sociale, il semble délicat de vouloir dissocier ces deux domaines.

L'utilisation de « sociale » ou « pédagogique » derrière le mot sophrologie serait un pléonasme puisque cette dernière englobe dans tous les cas ces deux aspects.

Ne serait il pas dangereux et limitatif de trop subdiviser les différentes spécialités ?

Une spécificité ne peut s'appuyer que sur une formation fondamentale de sophrologue clairement définie (dixit le tronc commun)

2. Le titre :

Le sophrologue généraliste est un **SOPHROLOGUE**.

Un sophrologue généraliste sait faire de la pédagogie et du social.

3. Spécificité initiale préalable :

Elle est possible dans certains domaines (ex : éducateur sportif) mais pas nécessaire.

4. L'approfondissement :

Il existe une différence importante entre spécialisation et approfondissement, la commission préfère l'usage du terme approfondissement pour les modules de formation optionnels.

Un approfondissement :

- Implique l'acquisition de connaissances spécifiques.
- Est un accélérateur de compétences.
- Incite à mettre du sens sur la méthodologie et le choix des outils.

5. Mutualiser les ressources :

Il est demandé de créer des ponts entre les écoles pour élargir le panel de propositions pour les stagiaires et mutualiser les ressources en formateurs « spécialisés ».

6. Prochains états généraux de la formation :

Il a été proposé d'organiser une séance animée de manière enchainée par plusieurs participants afin de mettre de la « chair » dans nos rencontres.

4 - Commission "Sophrologie médicale"

Compte rendu rédigé par : Benoit FOUCHÉ

Il y a 7 écoles représentées.

Le débat est simple entre :

1 / Ceux qui considèrent qu'il existe des techniques propres de sophrologie médicale :

- la sophrologie de la douleur avec la Sophro-substitution-sensorielle,
- une sophrologie basée sur des visualisations qui s'adresse aux hormones du stress (cf le travail publié par Th. Nassé),
- une sophrologie de l'anorexie et de la boulimie,
- une sophrologie de la préparation à l'accouchement.

Cette sophrologie spécifique doit être exercée en priorité par des sophrologues issus des professions médicales et paramédicales.

2 / Ceux qui pensent que le protocole est toujours le même quelque soit les champs d'application. Et ici, nous avons eu un brillant exposé du Docteur Patrick André Chénée, gynécologue-obstétricien qu'il ne faut pas travailler, avec la Sophrologie, sur des symptômes, mais sur des personnes. Le protocole le plus complet de Sophrologie est celui qui va de la Relaxation Dynamique Caycédiennne du 1^{er} degré (RDC1) à la RDC12. Et que ce protocole peut s'appliquer aussi bien au stress en entreprise qu'à l'accompagnement des malades.

Par conséquent cette Sophrologie appliqués aux malades peut être exercée par des sophrologues sans aucune formation médicale, à condition qu'ils s'assurent que le malade a vu un médecin et a eu un diagnostic.

A noter que P. A. Chénée, croyant avoir trouvé (enfin !) avec la Sophrologie une « Science de la conscience, recherche des valeurs de l'existence, de l'harmonie, de l'équilibre, de la sérénité et de la sagesse » (tome 1, page de garde) parle d'atteindre « la conscience moléculaire et la conscience cellulaire » concepts qui relèvent de la mystique ou de la religion, mais sûrement pas de la science.

5 - Commission "Sophrologie généraliste"

Compte rendu rédigé par : Bernard SANTERRE

Voici le compte-rendu de la commission Dublin de l'après-midi dont j'étais le rapporteur sur la définition du sophrologue.

Le premier point notable, c'est l'intérêt suscité par le sujet puisque 21 personnes sont présentes dans cette commission.

Après un rapide tour de présentation des uns et des autres, les discussions s'engagent.

Quelques exemples :

- Pour définir ce qu'est un sophrologue, peut-être faut-il d'abord définir la sophrologie

- L'outil du sophrologue, c'est lui-même
- Il faut définir quels sont les domaines d'application de la sophrologie. C'est une activité à part entière
- Importance de la recherche
- Rappel des principes de la sophrologie
- La difficulté de définir vient du fait de l'emprunt à différentes disciplines
- Le sophrologue est un accompagnateur, un pédagogue, un formateur
- Quelle est la valeur ajoutée du sophrologue par rapport aux autres professions ?
- Le savoir-faire et le savoir-être - le savoir-transmettre
- Le niveau-sophro-liminal, la conscience, la dimension existentielle, la phénoménologie, le lien corps-esprit

Christian Gagnaire (CEPS) donne lecture de la définition établie pas la CEPS

Des mots sont écrits au tableau. Une tentative de définition chasse l'autre.

Au final, il apparaît qu'il est difficile de définir ce qu'est le sophrologue et/ou ce qu'il fait, car d'autres professions répondent à ces définitions, au moins partiellement. La spécificité du sophrologue est plus facile à mettre en évidence par ce qu'il n'est pas.

Ces échanges, souvent animés et passionnés, posent plus de questions qu'ils n'amènent de réponses. Cependant, il apparaît qu'il y a trois niveaux de définition : pour la personne qui vient consulter le sophrologue, pour le stagiaire potentiel qui se renseigne sur le métier, pour les pouvoirs publics, les institutionnels qui veulent savoir ce qu'est un sophrologue et ce qu'il fait.

Rendez-vous est pris pour avancer sur la question lors de prochains Etats Généraux.

Pour finir, l'aspect juridique et formel est posé comme thème à développer pour que les écoles soient "dans les clous".

La question de la création d'une fédération est également posée, même si pour le plus grand nombre des participants; les trois structures organisatrices semblent "suffire".

CONCLUSIONS

La conclusion de : Benoît FOUCHÉ, Président de la SFS

Mon impression générale sur cette nouvelle cession d'états généraux de la formation :

Cette réunion de 40 écoles ou presque sur 80 par les 3 grandes instances de la Sophrologie française a été un succès. Si les directeurs d'écoles se sont déplacés, c'est qu'ils attendent des résultats : améliorer leur prestation et être mieux reconnu. Il se dégage surtout qu'une profession est en train d'apparaître dans le champ social qui se distinguera des psychothérapeutes et des coachs : on pourrait l'appeler **Accompagnateur de vie - sophrologue**.

La conclusion de : Bernard SANTERRE, Président du SSP

"Le succès de ces deuxièmes états généraux de la formation en sophrologie montre l'intérêt des écoles pour se professionnaliser davantage.

Proposer des formations sérieuses, complètes est un réel souci, tout à l'honneur des participants.

Je remarque qu'à l'issue de notre rencontre, les questions sont probablement plus nombreuses que les réponses. Personnellement, je trouve cela dynamisant et montre la vitalité de notre profession.

Quelques exemples :

Comment définir le "sophrologue" ? Quels sont ses champs d'application en relation ou non avec sa formation de base ? Existe-t-il vraiment des spécificités en sophrologie ? Quelles spécialisations, quels approfondissements proposer et comment les mettre en forme ? Comment échanger des informations techniques et pratiques ? Comment valoriser les écoles qui se donnent la peine de faire évoluer les formations selon les critères posés par les EG ?

La réflexion est ouverte et devra le rester afin d'éviter que ne se sclérose la dynamique mise en route.

De même, il nous faut réfléchir sur un code de déontologie, et/ou une charte d'éthique, pourquoi pas sur un "code de bonne conduite".

J'ai noté également le désir de certaines écoles de se rencontrer par région. La liste des participants aux EG transmise à chacun devrait favoriser la mise en place de ces rencontres, à leur libre initiative.

Quoiqu'il en soit, je crois que tout le travail réalisé et à venir va dans le sens de formations de qualité dont il ne faudrait pas oublier que les bénéficiaires seront les futurs sophrologues qui nous font confiance, et surtout le public qui fait appel aux sophrologues.

Un grand merci à tous ceux qui s'engagent sur le chemin du professionnalisme, et donc de la qualité."

La conclusion de : Christian GAGNAIRE, Président de la CEPS

Ces deuxièmes états généraux de la formation en sophrologie ont été un succès, d'une part par la représentativité des écoles (celles qui étaient présentes l'année dernière ainsi que les nouvelles venues), d'autre part par la qualité du travail qui a été effectué.

Il est vrai qu'une journée c'est vraiment très court pour aborder tous les thèmes qui seraient à mettre à nos ordres du jour, mais l'important c'est avant tout que ce processus de professionnalisation qui est lancé continue et s'enrichisse au fur et à mesure de nos rencontres.

Au vu de ce qui s'est exprimé, je constate combien il est important que nous réfléchissions à comment se définit un sophrologue, ses domaines de compétence, ses prérogatives mais aussi ses limites d'action et quel est le fond commun méthodologique et technique sur lequel nous pourrions nous mettre d'accord.

Ce qui compte, c'est que nous nous sommes engagés dans un processus professionnel historique et il importe de continuer à avancer en nous appuyant sur nos bases communes.

Merci à tous ceux qui se mobilisent dans cette aventure, et à Bernard Santerre pour son organisation.

Christian GAGNAIRE
Président de la CEPS

3^{èmes} ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 7 et 8 juin 2011

COMPTE-RENDU et CONCLUSIONS
des travaux

Organisation :

SYNDICAT DES SOPHROLOGUES PROFESSIONNELS

SOCIETE FRANCAISE DE SOPHROLOGIE

COORDINATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES EN
SOPHROLOGIE

3^{ème} Etats Généraux de la Formation en Sophrologie
7 et 8 juin 2011 - Paris - FIAP

<h2>Compte rendu</h2>

La 3^{ème} édition des ETATS GENERAUX DE LA FORMATION en SOPHROLOGIE s'est tenue les 7 et 8 juin à Paris.

Rassemblant 36 écoles et plus de 60 personnes, ce fut une belle réussite d'après les retours des personnes présentes et le degré de satisfaction exprimé.

Ce fut un temps de retrouvailles, attendues et appréciées, par les uns et les autres.

Les nombreux échanges ont été encore plus matures, moins sur la réserve ou les particularités à défendre et davantage sur le souci d'œuvrer en commun pour un travail collectif qui portera ses fruits à chacun et à l'ensemble de la profession.

« Le niveau a monté », a dit le Docteur Hubert en conclusion.

Les 3 organismes à l'initiative de ces EGF sont le SSP, la CEPS et la SFS, qui, en 2010, se sont regroupés de manière informelle sous l'appellation **CARES** (COMITE D'ACTION et de REGULATION des ENSEIGNEMENTS en SOPHROLOGIE) pour mieux continuer à organiser et optimiser ces EGF.

« Si nous voulons faire avancer la reconnaissance de notre profession, il est indispensable d'améliorer les formations en sophrologie », disait Bernard Santerre à la fin des EGF 2. Aujourd'hui, il apparaît tout à fait essentiel de poursuivre ce travail, de mieux définir des bases communes, d'élever le niveau et d'être plus lisible pour le public. Ceci afin que la Sophrologie ne soit plus perçue de l'extérieur comme un « réseau sauvage » et que le public s'y retrouve pour choisir un praticien Sophrologue ou une école de formation.

Les Directeurs d'école présents ont participé à un travail sur les bases de l'enseignement, le socle commun ou le cœur du métier.

Ce travail s'est organisé autour de 3 thèmes :

- Le référentiel Métier ou Référentiel de compétences
- L'état des lieux des protocoles d'évaluation et de validation de la formation
- Des préconisations pour les évaluations et les validations des formations

Pour chaque thème, le grand groupe s'est divisé en 4 commissions, chaque commission étant pilotée par un animateur et un assistant, facilitateurs des échanges.

Monsieur Michel LEMBERG, chargé d'instruction et correspondant régional de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) a présenté et expliqué ce qu'est une démarche RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) et des enjeux pour les écoles et la profession. Il a également abordé

le processus d'accès au titre de Sophrologue par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Maître Laurent RIQUELME, avocat au Barreau de Paris, spécialiste en Droit des Affaires, Droit Social, Droit et Pratiques des Relations du Travail, a exposé les évolutions et subtilités de la législation et réglementation des organismes de formation.

Il a également abordé le statut des formateurs, les obligations concernant les contrats, conventions, évaluations, etc.

De nombreuses questions ont été posées à l'issue de ces deux interventions, démontrant tout l'intérêt pour ces sujets.

Travail des commissions

Thème 1 : Réflexion sur le Référentiel Métier ou Référentiel de Compétences

Le Référentiel Métier est la description d'un métier, avec ses spécificités et ses compétences.

Il peut être proposé par des organismes officiels aux étudiants ou personnes en recherche d'emploi. Il est parfois élaboré par des associations professionnelles qui s'attachent à définir les compétences professionnelles spécifiques requises et identifiées, permettant en cela aux écoles de mieux définir leur enseignement.

Le Référentiel Métier est la « porte d'entrée » de la démarche RNCP, et le socle des écoles.

Les participants ont mené une réflexion constructive sur les bases communes à tout Sophrologue : les activités du Sophrologue, ses compétences et techniques, ses capacités comportementales, ce qu'est le métier de Sophrologue, ce qu'il n'est pas. Ce travail a permis de mieux cerner les activités du Sophrologue, telles que décrites ci-dessous.

Le métier de Sophrologue consiste à accompagner la personne pour lui permettre de développer ses capacités, dans l'objectif du « développement », notamment :

- la perception et la concentration,
- la mémoire et l'apprentissage,
- la gestion des émotions et du « stress »,
- le choix d'un projet de vie ou un projet professionnel.

Le Sophrologue doit pouvoir :

- Accueillir, écouter et clarifier la demande du client,
- Définir un cadre et un objectif pour l'accompagner, en élaborant un programme à la mesure des capacités tant psychiques que sociales du client,

- Mettre en place les protocoles dans le respect du code de déontologie de la profession (sachant qu'il y en a plusieurs à l'heure actuelle).
- Evaluer régulièrement avec le client les effets constatés, s'adapter à l'évolution de la demande du client et éventuellement à ses résistances au changement.
- Animer des pratiques et gérer les dialogues de début et fin de séance.

Il devrait suivre une formation continue et une supervision de sa pratique.

En outre le sophrologue qui s'installe doit être en mesure de gérer son cabinet, de s'informer des statuts juridiques et fiscaux en vigueur et avoir de notions de comptabilité gestion et recherche de clientèle.

Thème 2 : Etat des lieux des protocoles d'évaluation et de validation de la formation

Les participants ont listé les termes et les modes utilisés dans les différentes écoles pour évaluer et valider la formation.

- Les termes utilisés : attestation de formation, diplôme, certificat...
- Les modes utilisés : stage pratique, mémoire, contrôle continu, examen théorique, évaluation pratique, rapport de stage, fiche de travail, animation de groupe, phénodescription, dossier d'application professionnelle...
- Les jurys d'évaluation de la formation

Thème 3 : Préconisations sur les protocoles d'évaluation et de validation de la formation

Les participants ont dégagé des termes et modes pouvant être utilisé par l'ensemble des écoles, d'une façon commune, avec un langage commun, dans l'optique d'une organisation cohérente, d'une meilleure lisibilité pour le public et les pouvoirs publics.

En conclusion, pour un tronc commun de formation de base :

Les préconisations vont aux termes suivants :

- **Diplôme d'école**
- **Certificat**

Il a été rappelé que l'attestation de formation doit être délivrée systématiquement et qu'elle n'a pas valeur d'attestation de réussite.

Les préconisations pour les modes de validation sont :

- **Evaluation théorique écrite**
- **Evaluation pratique : animation de pratique et mise en situation (pour les individuels et pour les groupes)**
- **Evaluation de la capacité de transmission du Sophrologue vers son client (appelé le « Terpnos Logos »), ainsi que sa capacité d'écoute et de reformulation**

Le stage pratique n'est pas systématique mais il **est recommandé** car il constitue une application professionnelle et la mise en place d'un projet complet (choix d'un

lieu de stage, avant-projet, contenu, réalisation, bilan, rapport de stage...).

Les phénodescriptions font partie intégrante de la formation et leur rédaction est indispensable pour valider un parcours de formation, mais le contenu en lui-même n'est pas évalué.

La formation est évaluée en contrôle continu et / ou en examen final, et par un jury composé de formateurs de l'école, auquel peut s'ajouter des Sophrologues expérimentés extérieurs à l'école.

Conclusions générales

A l'issue de ces EGF3, 21 écoles ont manifesté le souhait de se regrouper dans une « structure inter-écoles », dont la forme est à définir et qui pourra mener un travail collectif et en concertation à différents niveaux : une démarche RNCP, un travail autour de la qualité des formations, et l'élaboration d'une charte d'éthique ou sorte de « code de bonne conduite des écoles et des enseignements en Sophrologie ».

Le SSP et la SFS se sont proposés pour être les facilitateurs de ces démarches, du moins dans la phase initiale. Le SSP en tant que référent de l'éthique professionnelle et la SFS en tant que société savante. En effet, la SFS, depuis sa création en 1966, a toujours dialogué avec tous les courants de la Sophrologie, a œuvré à la mise en place d'une formation, et a fait avancer la réflexion théorique et pratique lors des congrès annuels ouverts à tous. Elle a ainsi constamment démontré son souci de garantir la qualité des formations et d'élever le niveau de réflexion.

Ce projet de structure est une grande avancée pour notre profession.

La liste des écoles sera prochainement diffusée à l'ensemble des acteurs, soit les 21 écoles inscrites et les membres du CARES. Les écoles auront donc à s'organiser entre elles pour poursuivre les travaux.

Une date pour la suite des travaux, avec les EGF 4, a déjà été fixée au 2 et 3 octobre 2012. L'organisation de ces prochains EGF et le choix des sujets de réflexion se feront en concertation étroite avec les futures structures des écoles réunies. D'ici là, ces écoles vont travailler sur la démarche **RNCP**, la **qualité** des formations, tout en approfondissant le **contenu du tronc commun**, qui sera le point central. Selon l'avancée des travaux, le menu des prochains EGF pourrait porter sur les étapes ultérieures comme les niveaux de formation et notamment les niveaux de spécialisations, les diplômes ou certifications à décerner selon le niveau de qualification.

Des demandes ont été formulées aussi sur la communication et l'image de la Sophrologie. La participation de quelques personnes extérieures à notre discipline permettrait d'avoir un regard candide sur la profession.

Conclusion du SSP

Ces deux jours de travail ont permis de vraies rencontres entre les différents acteurs de la Sophrologie actuelle, toutes tendances confondues, dans un esprit d'efficacité, dynamisme, construction, ouverture et tolérance.

Il y a eu de réelles prises de conscience à la fois de ce que sera le tronc commun de formation donnant accès aux spécialisations et de son caractère professionnel.

Les bases communes se sont consolidées, chacun ayant pris la mesure de la nécessité d'œuvrer d'abord à ce stade des fondamentaux de notre discipline, avant d'aborder les spécialisations qui font toute la richesse et la particularité de notre métier.

Le SSP continuera d'impulser auprès des acteurs de la profession des synergies visant à garantir toujours plus de lisibilité, de fiabilité et d'efficacité dans l'exercice de la profession.

C'est un chantier fondamental pour la reconnaissance de notre profession par les Pouvoirs Publics et pour la sécurité des clients.

Les idées font leur chemin...

Christine EGLEME

Présidente du Syndicat des Sophrologues Professionnels

Conclusion de la SFS

Pour la SFS il a toujours paru important d'organiser des échanges autour de la réflexion tant fondamentale que pratique de la Sophrologie, avec la plus grande liberté et dans un souci de dialogue avec toutes les tendances qui veulent bien se retrouver autour d'elle.

La SFS est une société Savante et Fédérative depuis sa création en 1966 (organisant un congrès tous les ans). A ce titre, des formations ont été mises en place en son sein dès le congrès de 1966. Aujourd'hui elle n'est plus un Centre de Formation, mais elle est à l'origine d'un annuaire des sophrologues praticiens, elle a élaboré le code de déontologie pour ses membres et elle agréé, conformément aux recommandations des Etats Généraux, les écoles et centres de formations qui le souhaitent.

La Sophrologie et par voie de conséquence le métier de Sophrologue ne sera reconnu et compris que si la profession s'organise et définit elle-même ses principes, sa déontologie et le contenu de son enseignement.

C'est pourquoi nous avons été, dès le départ, partenaires de la réunion des Etats Généraux de la Formation, et soucieux de participer à leur réflexion.

Si il nous paraît utile d'arriver à un consensus sur un minimum de base en termes de durée de formation et de contenus essentiels, il nous paraît indispensable de

continuer la réflexion sur la qualité et le niveau de l'enseignement proposé, c'est aussi à cette condition que l'image de la Sophrologie peut progresser aux yeux du public et des pouvoirs publics.

La SFS continuera de se mobiliser pour garantir le sérieux et la qualité des formations et des pratiques, et c'est dans cet esprit que nous avons proposé de faciliter la réunion des écoles qui souhaitent se réunir pour faire avancer réflexion et démarches en vue de prochains Etats Généraux et de la question de la reconnaissance du métier.

Cette 3^{ème} réunion riche d'échanges, de partage et de renseignements pratiques, dans une ambiance conviviale et très ouverte nous paraît être un pas de plus vers une organisation concrète de cette pratique que nous avons tous à cœur de développer et enrichir.

Merci à Christine Eglème et toute son équipe pour l'organisation de ces journées, et aux différents partenaires de la CEPS pour nos rencontres préalables, amicales et fructueuses.

Benoit FOUCHÉ, Président de la Société Française de Sophrologie
Claude CHATILLON, Secrétaire Générale

Conclusion de la CEPS

Même si les EGF 1 et 2 ont marqué un tournant dans notre histoire de sophrologues, je crois qu'il y aura désormais un avant et un après les EGF 3.

Je relève un point important : l'intervention extrêmement précise et compétente de Maître Riquelme sur la Formation Professionnelle qui ne peut que parfaire le respect des normes administratives auxquelles nos instituts de formation doivent se conformer. Notre représentativité auprès des organismes de contrôle en sera renforcée.

Comme annoncé à la fin de nos rencontres, je confirme ici une information importante : avant les EGF 3, la CEPS s'est transformé en FEPS, le C de Coordination se mutant en F de Fédération. C'est pourquoi nous offrons désormais la possibilité aux écoles qui le souhaitent de venir nous rejoindre. Et ce, en fonction des critères de haut niveau que nous avons définis depuis 11 ans.

Notre ancienneté de 30 ans dans la formation au métier de sophrologue, notre synergie, mais aussi notre ouverture nous autorise désormais à amplifier un mouvement qui n'a cessé de faire ses preuves.

Pour tout contact : Alain ZUILI - 04 90 55 96 95 de 19 h 30 à 21h

Alain ZUILI
Président de la Fédération des Ecoles Professionnelles en Sophrologie

4^e ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 4 et 5 juin 2013

COMPTE-RENDU et CONCLUSION
des travaux

Organisation :

SOCIETE FRANCAISE DE SOPHROLOGIE

FEDERATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES EN
SOPHROLOGIE

ALLIANCE PROFESSIONNELLE EUROPEENNE DES
ECOLES EN SOPHROLOGIE

4^e Etats Généraux de la Formation en Sophrologie
4 et 5 juin 2013 - Paris - FIAP

Compte rendu

Cette année encore a vu la présence motivée de 24 Directeurs d'Ecoles en Sophrologie, à Paris, dans le cadre des quatrièmes Etats Généraux de la Formation en Sophrologie, afin de réfléchir autour de trois grands thèmes :

- Les « courants » ou spécialités de la sophrologie
- Les spécialisations proposées en sophrologie
- La formation des formateurs et des directeurs d'écoles.

Les 3 organismes à l'initiative de ces EGF cette année sont la Société Française de Sophrologie (**SFS**) la Fédération des Ecoles Professionnelles en Sophrologie, (**FEPS**) et l'Alliance Européenne Professionnelle des Ecoles en Sophrologie (**APEES**) qui s'est constituée après les derniers Etats Généraux.

Lors des précédentes rencontres, la réflexion commune avait permis de dégager des critères communs pour définir une formation de qualité et convenir d'une harmonisation des contenus, pour que le public intéressé puisse s'assurer de la pertinence des enseignements.

C'est ainsi qu'ont été retenus:

- L'exigence d'un nombre d'heure minimum (300 h.), réparties su 24 mois, durée au minimum nécessaire, pour une bonne intégration de notre discipline,
- Et des contenus communs essentiels, à qui veut exercer le métier de sophrologue,

Un "socle commun" à toute formation a été ainsi défini...

Chaque Centre de Formation néanmoins, a sa pédagogie propre et ses spécificités, ce qui fait la richesse de l'offre, mais méritait aussi d'être débattu.

Ainsi certaines écoles se présentent comme Caycedienne, d'autres insistent sur l'aspect social ou pédagogique de leur approche, d'autres enfin tiennent à intégrer le travail sur l'inconscient et l'approche en milieu médical, et forment à la Sophrothérapie et à la Sophro-Analyse.

Les Directeurs d'école présents lors de ces 4^e Etats Généraux ont donc réfléchi autour des 3 thèmes suivants:

- Les « courants » ou spécialités de la sophrologie
- Les Spécialisations en Sophrologie
- La formation des formateurs et des directeurs d'école

Pour chaque thème, le grand groupe s'est divisé en 4 commissions, chaque commission étant pilotée par un animateur et un rapporteur, facilitateurs des échanges.

Chaque thème travaillé en Commission a fait l'objet d'une synthèse générale suivie de préconisations.

Une information et des échanges ont eu lieu en réunion plénière sur la Charte Déontologique élaborée par l'APEES, et sur les démarches RNCP et en cours d'Instruction pour la SFS, qui a fait la démarche pour ses écoles adhérentes, et de l'inscription au Répertoire, obtenue par Patrick André CHENE pour son école

La réflexion sur les courants a permis de comprendre que :

- Pour les uns, le mot "courant" exprime un courant de pensée, une conceptualisation de la sophrologie en fonction d'une approche soit philosophique, la *phénoménologie*, soit comportementale, ou encore psychodynamique.
- Et pour les autres, le courant est déterminé par les champs d'application de la sophrologie, à savoir la sophrologie sociale et pédagogique, la sophrologie thérapeutique et la sophrologie analytique.

La réflexion sur les spécialités a permis de faire la différence entre une spécialisation qui suppose de nouvelles connaissances et un degré d'expertise dans un domaine et un perfectionnement qui permet d'approfondir les pratiques et actualiser ses connaissances, pour le sophrologue

Enfin, **la réflexion sur la formation des formateurs et des directeurs d'écoles** a clairement mis en avant la nécessité pour être formateur d'avoir une pratique professionnelle en tant que sophrologue d'au moins 3 années, et en tant que directeur d'écoles en sophrologie, d'avoir une expérience dans le domaine professionnel de la sophrologie de plus de 5 ans.

Thème 1 : Les courants en Sophrologie

Malgré les différentes commissions et les différents échanges, il a été constaté la difficulté de définir clairement la notion de « courant ».

Pour certains, le courant se rapproche d'un courant de pensée (une conceptualisation de la sophrologie, une philosophie). Et pour d'autres le courant s'appuie sur les champs d'application de la sophrologie.

Il a été ainsi évoqué dans un premier temps les courants suivants :

- Phénoménologique
- Psychodynamique
- Comportemental

Il a aussi été dégagé l'existence d'une orientation

- socio-pédagogique
- clinique (sophrothérapie, sophro-analyse).

La majorité des écoles ne s'inscrivent pas explicitement dans un courant.

Cependant il a été mis en évidence dans les commissions l'existence de 3 grands champs :

- Sophro-social et pédagogique.
- Sophrothérapeutique.
- Sophro-analytique.

Il a été constaté qu'il ne fallait pas « normer » les courants ou s'inscrire obligatoirement dans un courant particulier.

Les courants restent donc un axe de travail à approfondir

Thème 2 : Les modules de Spécialités en Sophrologie

Définition de la **Spécialisation**

- Elle sert à renforcer la pratique sophrologique pour aller plus loin dans un domaine donné, adapté aux besoins et attentes du grand public.
- Elle permet d'approfondir les connaissances et les compétences sur un thème donné, par des apports théoriques venant de points de vue différents et croisés, associés à une adaptation des techniques sophrologiques (déjà connues et ajustées en fonction spécifique du thème ou nouvelles techniques).
- Elle vient après le cycle fondamental.

Le **Cycle Supérieur** ou l'enseignement des techniques de Relaxations Dynamiques 5 à 12 ne font pas partie de la spécialisation.

La **Spécialisation** n'est pas une initiation, et il faut distinguer la spécialisation du **Perfectionnement**.

Le **Perfectionnement** correspond à un temps de formation court (peut être d'1 jour minimum et plus) et consiste en l'approfondissement d'une approche sophrologique par rapport à ce qui a été abordé dans le cursus fondamental, ou à une réactualisation des connaissances faisant partie de la formation continue pour le sophrologue.

La **Supervision** n'est pas une spécialisation. Par contre, elle est fortement souhaitée dans le cadre d'une spécialisation.

Thèmes de Spécialisations (non exhaustifs) :

- Sophrologie et Stress
- Sophrologie et Entreprise
- Sophrologie Social
- Sophrologie et Enfant, Adolescent
- Sophrologie en Pédagogie/Apprentissage/Echec scolaire
- Sophrologie, Périnatalité et Parentalité
- Sophrologie et Sport
- Sophrologie et Créativité
- Sophrologie et Sommeil
- Sophro-analyse

Préconisations :

1) **Durée minimum du cycle de spécialisation**

(la spécialisation pouvant être enseignée en plusieurs modules)

Sur les propositions mises au vote, les résultats ont donné sur 18 votants

- Durée minimum de 70h : 9 écoles
- 120h : 6 écoles
- 150h : 0 école
- 3 abstentions

Afin d'alimenter le débat, une information a été apportée par un participant : une formation professionnelle qui peut être prise en charge, par exemple par le FONGECIF, doit proposer au minimum 120 heures de cours.

La décision n'a malgré tout pas été actée à la majorité. **Elle sera à débattre ultérieurement.**

2) **Intitulé**, voté à l'unanimité des présents ou représentés :

« Cycle de spécialisation en » ou « Cycle de spécialisation sur ... »

3) **Pré-requis**, voté à l'unanimité des présents ou représentés:

Concernant les Stagiaires : avoir terminé le cycle fondamental avant de démarrer la spécialisation

Concernant les Formateurs : être sophrologue ayant les connaissances et les compétences nécessaires sur le thème de spécialisation et dans certains cas, s'adjoindre une personne extérieure spécialiste du domaine, non sophrologue, sensibilisée au monde de la sophrologie.

4) **Validation des compétences acquises** voté à l'unanimité des présents ou représentés :

- Évaluation et validation par QCM, études de cas, mise en situation professionnelle

5) **Document décerné à la fin d'une spécialisation** voté à l'unanimité des présents ou représentés :

- Attestation de fin de cycle

6) **Titre** voté à l'unanimité des présents ou représentés :

Pas de titre mais une **Attestation de Fin de Cycle de Sophrologue Spécialisé en**

Thème 3 : FORMATION DES FORMATEURS ET DIRECTEURS D'ÉCOLES

État des lieux :

1- Exigences par rapport à l'exercice du métier de sophrologue

La majorité des formateurs ont une activité en cours de sophrologue. La durée minimum, d'exercice du métier de sophrologue avant d'enseigner la méthode à de futurs praticiens, varie de 2 à 4 ans selon les écoles.

2- Exigence par rapport à la formation reçue

Le choix se porte sur des sophrologues formateurs qui ont suivi des cursus de 300 heures sur 24 mois, pour répondre aux préconisations des EGF2, ayant un minimum de 2 à 3 ans d'expériences professionnelles. Il n'y a pas d'expérience spécifique de formateur exigée d'une manière générale.

3 – Formation au Programme de l'École

La formation des formateurs au programme et à l'esprit de l'enseignement dispensé par l'école est assurée par des réunions pédagogiques, des stages d'observations, du travail en binôme avec des formateurs expérimentés, des supervisions.

4 – Vérification de la compétence du formateur

La compétence des formateurs au programme et à l'esprit de l'enseignement dispensé par l'école est assurée par une fiche d'évaluation remplie par les stagiaires portant sur le contenu enseigné et parfois, sur les compétences du formateur. Il lui est souvent demandé d'animer une séquence de formation avant de lui confier un premier groupe.

5 – Contenu Pédagogique

Le contenu du programme enseigné aux stagiaires de l'école par le formateur est plutôt imposé au formateur pour le cycle fondamental, en cohérence avec un programme pédagogique général, ou libre pour les modules de spécialisations. Certaines écoles fournissent le support aux formateurs, d'autres non. Le formateur est laissé libre dans sa façon d'animer, quelle que soit l'école, le directeur pédagogique ayant validé préalablement le contenu et les documents remis aux stagiaires.

6 – Matériel Pédagogique

Le matériel nécessaire au formateur (vidéo projecteur, ordinateur) lui est souvent fourni.

7 – Intervenants autres qu'en sophrologie

Certaines écoles font intervenir des formateurs dans une autre discipline que la sophrologie, souvent pour le cycle supérieur, ou dans les disciplines suivantes : psychologie, réglementation juridique, modalités d'installation professionnelle.

Préconisations :

1) Les formateurs devront justifier d'une pratique professionnelle en tant que sophrologue d'au moins 3 années.

Adopté à l'unanimité 18 voix

2) Aucune formation spécifique de formateur n'est exigée

Pour : 16 Contre: 2

3) Les actions de formation doivent faire obligatoirement l'objet d'une évaluation

Adopté à l'unanimité (18 OUI), d'autant plus que c'est une obligation réglementaire

4) Un directeur d'école doit être un sophrologue ayant une expérience professionnelle de sophrologue

Pour : 16 Contre: 2

5) La fonction de directeur d'école peut être distincte de la fonction d'enseignant, dès lors que le dirigeant est lui-même sophrologue

Adopté à l'unanimité (18 OUI)

6) Il est recommandé aux dirigeants d'école d'avoir ou d'acquérir les compétences et les connaissances en lien avec la réglementation propre aux organismes de formation

Adopté à l'unanimité (18 OUI)

Par ailleurs :

Il est demandé par une majorité d'école qu'une formation à la mise en place des normes et au respect de la réglementation imposée par la DIRECCTE aux écoles de formation, soit organisée et proposée aux Ecoles.

7) La création d'une école de sophrologie ne pourra se faire qu'après une durée minimum de 5 ans après la fin de la formation de sophrologue et de 5 ans d'exercice de la profession

Adopté à la majorité (11 voix)

CONCLUSION

À l'issue des EGF3, 21 écoles avaient manifesté le souhait de se regrouper dans une « structure inter-écoles », 19 d'entre elles se sont réunies et l'APEES a été constitué.

Une réflexion commune a permis l'élaboration d'une Charte Déontologique de la Formation, qui a été présentée lors des EGF 4 que l'APEES a co-organisé;

Organiser une formation qualifiante nécessite une solide connaissance des aspects juridiques administratifs ou fiscaux dans ce domaine

S'installer comme Sophrologue suppose une bonne information en matière de communication, de gestion et des différents statuts possibles.

C'est pourquoi les Ecoles réunies lors de ces journées, ont manifesté le désir que les structures organisatrices puissent sous une forme à définir, former et informer les écoles qui auront choisi d'appliquer les préconisations et critères retenus à l'issue des Etats Généraux, pour l'enseignement de la Sophrologie.

L'unanimité s'est faite pour continuer la réflexion en laissant un peu de temps pour que chacun organise ses formations .

L'organisation des prochains EGF est envisagée dans un délai de 3 ans, la date n'ayant pas été fixée par le groupe en présence.

L'année, 2016 nous permettra en fonction de l'actualité de la Formation de nous retrouver nous l'espérons de plus en plus nombreux, afin de poursuivre la dynamique d'amélioration des formations de Sophrologues Professionnels

Un grand merci à tous les participants pour leur esprit de tolérance, leur disponibilité, leur dynamisme et leur créativité et à très bientôt!